

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Certifications délivrées par le Ministère de l'agriculture

Public

La Validation des Acquis de l'Expérience permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir un titre, un diplôme ou une certification répertorié au Répertoire National de la Certification professionnelle

Prérequis

Justifier d'une année d'expérience, soit 1607 heures en rapport avec le contenu de la certification visée que l'activité ait été exercée de façon continue ou non

Modalités d'admission

Une première rencontre visera à présenter au candidat les démarches à réaliser pour la phase de recevabilité (ou à s'assurer de sa connaissance précise des démarches).

- Point sur le projet de validation d'une certification et sur la procédure de la VAE
- Distribution du CERFA de recevabilité et présentation
- Identification du ministère ou organisme certificateur
- Information sur le financement de la VAE

Présenter la notification de la décision par le service compétent du ministère de l'Agriculture sur la demande de recevabilité à la VAE (recevabilité livret 1)

Objectifs

Obtenir la certification du diplôme visé

Validation

Validation partielle, totale ou non validation d'un diplôme du Ministère de l'Agriculture après entretien avec un jury

Nombre de participants

Accompagnement individuel

Dates de la formation

Selon les disponibilités du demandeur et de l'intervenant

Durée

20 heures

Moyens et méthodes pédagogiques

Méthode participative

Apprentissage par l'expérience

Intellectualisation des notions abordées lors de l'expérience en lien avec la certification visée

Débouchés

La finalité de la démarche :

- Valider un niveau de responsabilité
- Faire reconnaître ses compétences
- Evoluer professionnellement, obtenir une promotion
- Changer d'emploi
- Passer un concours ou s'inscrire à une formation nécessitant un certain niveau de qualification
- Valoriser son expérience pour des raisons personnelles
- Développer sa confiance en soi

Modalités d'évaluation

Dépôt du dossier rédactionnel + oral de validation devant jury

Tarif de la formation

75€ /heure

Prise en charge possible par l'OPCO (CPF) ou Pôle emploi

Programme de formation

- **Étape 1** : Diagnostic de l'accompagnement
Exprimer ses motivations, cadrer son projet professionnel et personnel, rôle et limites de l'accompagnement
- **Étape 2** : Assistance à la constitution du dossier de recevabilité
Vérification des preuves nécessaires à l'envoi du dossier
- **Étape 3** : Assistance à la constitution du dossier de validation
Mise en situation d'analyse d'une activité, transposition par écrit puis description écrite des autres activités dans le respect du référentiel, appui rédactionnel et relecture par le formateur
- **Étape 4** : préparation à l'entretien avec le jury
Conditions de passage devant le jury
Simulations de passage
- **Étape 5** : Entretien post-jury (en cas d'échec ou de validation partielle)
Explication et analyse des résultats, formulation des préconisations, scénarios

Accessibilité

- Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap (D. Marlier)

Contact

Responsable de centre : Doriane Marlier,

Responsable VAE : Anne-Sophie Clausen au 03.27.86.92.55, anne-sophie.clausen@anchin.cneap.fr

Lieu : Anchin formation (Possibilité de se rendre sur le site par les transports en commun)

Route de Rieulay

59146 Pecquencourt

N° Déclaration d'Activité : 31590008259



MAJ : 30/06/2020-V2